

LISTE DES PIÈCES A FOURNIR

CR **1506 1507 1508 1509**

CR 1508

CR 1509

ANCIEN COMBATTANT / LÉGION ÉTRANGÈRE - PREMIÈRE DEMANDE

Prendre rendez-vous sur le site internet de la préfecture de l'Ariège http://www.ariege.gouv.fr/

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES :

Ressortissants algériens et tunisiens non concernés.

CONDITIONS D'OCTROI:

- être en séjour régulier en France (sauf si le demandeur sert ou a servi à la Légion étrangère) :
- avoir servi dans une unité combattante de l'armée française ;
- ou avoir effectivement combattu dans les rangs des forces françaises de l'intérieur et être titulaire du certificat de démobilisation ou avoir été blessé en combattant l'ennemi ;
- •(ou) avoir servi en France dans une unité combattante d'une armée alliée ou, résidant antérieurement sur le territoire de la République, avoir également combattu dans les rangs d'une armée alliée ;
- •(ou) servir ou avoir servi dans la Légion étrangère pendant au moins 3 ans de service dans l'armée française et être titulaire du certificat de bonne conduite ;
- ne pas constituer de menace pour l'ordre public.

RECOMMANDATIONS

- Vous devez fournir les originaux et les photocopies de tous les documents mentionnés ci-dessous.
- · Les photocopies doivent être lisibles, format A4, sans agrafes et triées dans l'ordre de la liste.
- Les documents en langue étrangère doivent être traduits par un traducteur assermenté auprès d'une cour d'appel.

		• • •			
PIÈCES À FO	URNIR (originaux et photocopies)				
□ Formulaire de demande de titre de séjour intégralement complété, daté et signé. □ Passeport (pages identité, visas, cachets d'entrées et de sorties du territoire) et/ou justificatif d'état civil et de nationalité (carte consulaire, carte d'identité nationale ou attestation consulaire comportant l'état civil, la photographie d'identité et la nationalité). □ Justificatif de régularité du séjour (sauf Légion étrangère) : visa de long ou court séjour en cours de validité au moment de la demande : passeport (photocopie des pages relatives aux cachets d'entrée et aux visas) ; ou carte de séjour en cours de validité.					
			☐ Extrait d'acte de naissance avec filiation ou copie intégrale d'acte de naissance.		
			□ Si vous êtes marié/ avez des enfants : extrait d'acte de mariage ou extraits d'actes de naissance des enfants avec filiation et, le cas échéant, titre de séjour du conjoint (ou carte d'identité).		
☐ Justificatif	f de domicile de moins de 6 mois :				
 Si vo 	ous êtes locataire : facture électricité, gaz, Internet, attestation assurance habitation, quittance de	e loyer non manuscrite, etc.			
 Si vo 	ous êtes propriétaire : acte de propriété et facture d'électricité, de gaz ou d'internet.				
	ous êtes hébergé chez un particulier : attestation d'hébergement + justificatif de domicile récent arte de séjour de l'hébergeant (NB : la carte de séjour de l'hébergeant doit indiquer la même adre				
☐ 3 photogra	aphies d'identité récentes (format 3,5 cm x 4,5 cm – norme ISO/IEC 19794 – 5 : 2005).				
cas n°•	étranger ayant servi dans une unité combattant de l'armée française	CR 1506			
☐ Carte du d	combattant	CK 1500			
☐ Livret mili	taire				
cas n°0	étranger ayant combattu dans les Forces Françaises de l'Intérieur (FFI)	CR 1507			
☐ Carte du d	combattant				

REMISE DU TITRE DE SÉJOUR ET TAXES À PAYER

☐ Carte du combattant

☐ Certificat de bonne conduite

■ Livret militaire

cas n°**⊕**

Vous recevrez un SMS lorsque votre titre de séjour sera disponible en préfecture, vous précisant le montant des timbres fiscaux dont vous devrez vous acquitter. Vous pouvez les acheter sur <u>timbres.impots.gouv.fr</u> ou en bureau de tabac.

☐ Certificat de démobilisation délivré par la commission d'incorporation ou justificatif prouvant la blessure

□ Justificatifs de 3 ans de service dans l'armée française ou certificat de démobilisation après 3 ans de service

étranger ayant servi dans une unité combattant alliée

étranger ayant servi dans la Légion étrangère